



# AVIS JUIN 2022

## Inscriptions transports scolaires

Nous vous rappelons que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2022/2023 est ouvert depuis **le 07 juin 2022**. Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s). Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant **le 15 juillet 2022**.

Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible sur le site internet de la Région

## Stérilisation des chats errants

En partenariat avec l'association « **aux félins heureux** » nous avons décidé de mettre en place une action visant à stériliser les **chats errants**.

Nous rappelons aux propriétaires que d'après la législation française, tous les chats doivent être identifiés par un tatouage ou par une puce électronique. Afin d'éviter tout impair nous souhaitons établir une liste des chats et de leurs propriétaires. Pour nous aider, vous pouvez nous envoyer les informations suivantes : nom du chat, coordonnées du propriétaire, identification (puce ou tatouage) ou pas, stérilisation ou pas, description du chat (sexe, couleur, signe particulier...) avec photos si possible.

Toute personne qui nourrit un chat errant peut faire appel à l'association pour le stériliser. De même il est possible de la contacter pour des chatons afin de voir ce qui peut être fait.

## Urbanisme :

Nous vous rappelons qu'hormis pour les constructions de moins de 5m<sup>2</sup> et les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup>, il est obligatoire de faire une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire (en fonction de la surface ou du positionnement). Sont donc concernés, garages ouverts ou non, appentis, auvents, pergolas, piscines posées sur dalles, semi-enterrées ou enterrées ...

## Installation de la zone biodiversité près de l'église.

Nicolas VIGNAUD souhaite créer la zone biodiversité près de l'église. sous forme « de chantier participatif » avec des volontaires du village. Chantier participatif ouvert à tous, les dimanches 3,10,17 et 31 juillet pour la construction de la zone de 9h à 11h/11h30, rendez-vous à l'église avec des gants.

Inauguration le dimanche 11 septembre, l'organisation de la journée sera précisée fin août début septembre dans les boîtes aux lettres.

### **Festivités du 13 et 14 juillet**

Une affichette sera bientôt dans vos boîtes aux lettres. Si vous êtes intéressés par le début de soirée du 13 juillet, n'oubliez pas de vous inscrire **avant le 6 juillet dernier délai**. Sinon il vous est possible de vous rendre directement en zone de loisirs vers 22h30 pour assister au feu d'artifice puis danser.

### **Gendarmerie**

#### **Départs en vacances :**

Lorsque vous partez en vacances nous vous conseillons d'informer de votre absence vos voisins ou votre gendarmerie "Opération Tranquillité Vacances".

#### **Suite aux orages :**

Après les orages ayant entraîné des dégâts matériels importants, des personnes malveillantes tentent d'abuser des sinistrés en proposant notamment des bâches ou des réparations à des prix exorbitants.

Le prix moyen pour l'installation d'une bâche est aux alentours de 20 euros le m<sup>2</sup>. Le bâchage des toits doit être réalisé par un couvreur professionnel.

En cas de doute, il convient :

- D'effectuer un contrôle de la raison sociale de l'entreprise (société.com ...) pour vérifier l'immatriculation
- Demander une carte professionnelle
- Demander un devis devant comporter toutes les mentions légales
- Ne faire aucune avance d'argent pour les travaux. Le principe étant que le couvreur effectue les travaux et que l'assurance règle ensuite

En cas de doutes, il est impératif de signaler sans délai à la gendarmerie tout fait paraissant suspect en lien avec ces pratiques frauduleuses.

**Rappel :** le contact avec votre assureur est un préalable obligatoire avant d'entamer des travaux.

Pour information, les pompiers en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, mettent à disposition la liste des couvreurs du département pour vous aider dans vos démarches.

### **Nuisance sonore nocturne : climatisation**

Merci de penser à ne pas faire tourner la climatisation la nuit, cela peut empêcher les voisins de dormir.

### **Recherche photos de classe**

Pour les archives communales, nous sommes à la recherche des photos de classe depuis l'année **1998-1999 jusqu' à l'année 2009-2010**. A nous envoyer à [secretariat@barges.fr](mailto:secretariat@barges.fr) ou à nous présenter en mairie pour photocopier le document. Merci d'avance.

### **La bibliothèque s'organise !**

Avant la période estivale, un après-midi récréatif le **mardi 5 juillet 2022 de 16h à 20h ...**

**Pour tous ! à l'Espace de Rencontre et de Loisirs.**

Le principe est simple : Chacun apporte son jeu de société préféré (adulte ou enfant) pour le faire découvrir et passer un bon moment ensemble.

Il est fort possible que quelques gâteaux et boissons vous y attendent (mais rien n'empêche d'en apporter aussi)